

---

TITRE: Soutien à un programme national de gardiens

---

OBJET: Terres et ressources

---

PROPOSEUR(E): Jean-Charles Piétacho, Chef, Conseil des Innue de Ekuanitshit, Qc

---

COPROPOSEUR(E): Tammy Cook-Searson, Chef, Première Nation de Lac La Ronge, Sask.

---

DÉCISION Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE:**

A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

- i. Article 3 : Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel;
- ii. Article 32, (2) : Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres;

B. Depuis des temps immémoriaux, toutes les Premières Nations entretiennent une relation étroite avec la terre et toutes ses ressources qui est basée sur l'occupation de la terre et qui s'exprime par une responsabilité culturelle à l'égard de celle-ci. Ainsi, les Premières Nations sont les gestionnaires et les gardiennes légitimes de leurs terres;

C. Les Premières Nations sont aussi chargées de veiller à ce que leurs connaissances sur la terre sont respectées et préservées;

D. Les terres des Premières Nations subissent une contrainte sans précédents en matière d'exploitation. Nous avons besoin de toute urgence de moyens financiers et techniques pour nous assurer que tous les plans d'exploitation ou de protection répondent aux besoins, aux désirs et aux attentes de nos communautés, tel que cela est prescrit par nos communautés;

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10<sup>e</sup> jour de décembre à Gatineau (Québec)

- E. En Australie, le programme Working on Country a généré des emplois stables et gratifiants pour un grand nombre de rangers formés parmi les Autochtones d'Australie, ce qui a conduit à une amélioration sans précédents des conditions socioéconomiques des communautés participantes et à une planification et à des plans et outils de gestion plus efficaces, y compris la création de régions autochtones protégées;
- F. Situé dans les Territoires du Nord-Ouest, Dechinta : Bush University Centre for Research and Learning est connu en tant que chef de file de l'enseignement autochtone sur le terrain. Il propose un programme pilote de gardiens autochtones de la forêt boréale accrédité par des universités, dont il est le concepteur, et travaille à l'élaboration d'un programme permanent de gardiens autochtones qu'il espère pouvoir mettre en œuvre dans l'ensemble du Canada, tant à l'échelle régionale que locale;
- G. Il existe un grand nombre de programmes communautaires de rangers et de gardiens au Canada qui s'avèrent une réussite.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Soutiennent entièrement l'initiative des programmes de gardiens autochtones pour contribuer à la gestion et à la surveillance des terres par les Premières Nations sur leurs territoires, compte tenu de leur responsabilité culturelle à l'égard de la terre.
2. Confèrent au Chef national et au Comité exécutif le mandat de fournir un soutien et une aide pour mener à l'échelle locale des efforts concertés en vue de la mise en œuvre d'un programme de gardiens autochtones financé à l'échelle nationale au Canada.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10<sup>e</sup> jour de décembre à Gatineau (Québec)